

COMPTE RENDU

DAG/DPTAF

Suivi : DUVAL Olivier, EON Loïc, HAGUET Margot, JANIN Odile, ZULIANI Marie

Objet : Présentation de l'aménagement forestier, espace naturel régional du Plessis-Saint-Antoine, mardi 19 mars 2024

La présentation est réalisée à deux voix : Île-de-France Nature, en qualité de propriétaire, aménageur et gestionnaire, et l'Office National des Forêts, en qualité de gestionnaire sylvicole. Des échanges ont lieu avec le public au fur et à mesure du déroulé de la présentation.

Synthèse des questions et échanges avec le public :

Questions et/ou remarques du public	Réponses apportées
Qu'est-ce que la certification FSC® ?	Un engagement en faveur de la gestion durable des forêts régionales, particulièrement engageant sur le volet environnemental, avec cahier des charges national et audit annuel réalisé par un organisme indépendant. Pour plus d'information, voir : https://www.iledefrance-nature.fr/forets-et-espaces-paysagers/ Licence FSC-C104680
Que deviennent les arbres morts en cœur de parcelles ?	Le bois mort, qu'il soit au sol ou sur pied, est systématiquement laissé sur place, pour qu'il continue de se décomposer et être source de nourrissage et habitat pour toute une diversité d'espèces. Les arbres morts présentant un risque de chutes en bord d'allée sont élagués ou abattus puis laissés au sol.
Le 28/02/2024, signalement de la présence de personnes (véhicule Renault-Espace gris) avec une remorque et une autorisation de Ile-de-France pour débiter des arbres au sol	Des contrats de cessions de menus produits sont ponctuellement délivrés par Ile-de-France Nature pour dégager les arbres afin d'assurer la mise en sécurité des sentiers ouverts au public.
Martelage / marquage des arbres dit « bio »	Le plan d'aménagement de la forêt comporte un objectif de 5 arbres vivants réservés pour la biodiversité (arbres habitats ou dit « bio »). A ce stade, les riverains et promeneurs n'en ont observé qu'un seul marqué du triangle inversé. Les marquages n'ont pas encore été faits. L'objectif est porté sur la durée totale du plan d'aménagement, soit jusqu'en 2040.
Plantations : quelles essences sont prévues dans l'hypothèse où les chênes ne supportent pas la hausse des températures liée aux changements climatiques ?	Ile-de-France Nature privilégie pour l'instant les essences en place et leur renouvellement par régénération naturelle avant de prévoir de nouvelles plantations.
Observation d'un grand chêne au milieu de la forêt qui a été encerclé par	La sous-couche est une couche d'émulsion, qui permet une meilleure adhérence et une meilleure portance de la route pour le

un aménagement au sol (goudron en sous-couche de la route forestière) qui pourrait entraver son développement racinaire.	passage des engins. Les travaux ayant été réalisés il y a deux ans, l'ouvrage aurait déjà été endommagé s'il gênait le développement de l'arbre.
Pourquoi avoir installé des bancs mais pas de poubelle ?	Dans les espaces naturels, la présence de poubelles génère davantage de dépôts et de déchets qu'elle n'en limite la présence.
Pourquoi faucher autour de la mare, au risque de détériorer l'habitat des libellules ?	Ile-de-France nature pratique le fauchage tardif avec export sur toute la surface de la prairie qui consiste à obtenir une prairie de fauche sans semis préalable, donc en laissant apparaître spontanément une végétation sauvage. Le fauchage est dit tardif car la fauche est réalisée le plus tardivement possible (si possible en septembre, voire plus tard en fonction des espèces présentes). Cette technique est celle qui est la plus avantageuse en termes de biodiversité et de gain de temps au niveau de la mise en pratique et de la gestion (une fauche par an).
Echange autour de la gestion sylvicole : intérêt des coupes au lieu des élagages ?	La gestion sylvicole est menée suivant le principe de sylviculture mixte à couvert continu (SMCC). L'enjeu est d'apporter suffisamment de lumière au sol pour permettre à la régénération naturelle de se faire. Les élagages ne suffisent pas et des coupes sont nécessaires ; les prélèvements sont adaptés à chaque parcelle.
Est-ce qu'il y a des projets de plantations d'arbres en Ile-de-France pour absorber le carbone ? Pourquoi ne pas planter sur les parcelles agricoles ?	<p>Les acteurs publics sont tous impliqués dans la plantation de nouveaux sujets, notamment via la préservation des espaces naturels et boisés (PLU, SCOT, SDRIF-e, PRIF...), mais aussi via des projets de plantation, comme le CD 94 qui prévoit sur le département la plantation de 50 000 arbres, dont 13 000 arbres ont déjà été plantés sur du foncier public.</p> <p>La préservation des terres agricoles est aussi un objectif des collectivités locales pour assurer leur résilience alimentaire. Tout l'enjeu est de penser le meilleur équilibre des modes d'occupation du sol.</p>
Questions sur le devenir des parcelles agricoles au Plessis Trévisé	Les parcelles agricoles attenantes à la forêt sont encore louées à un agriculteur, une procédure est en cours pour résilier les baux. Ile-de-France Nature travaillera conjointement avec la commune du Plessis-Trévisé pour assurer une transmission et permettre l'installation d'une activité agricole adaptée au contexte et répondant aux besoins locaux.
Quand les travaux d'aménagement et de gestion de la forêt vont-ils commencer ?	Le martelage des cloisonnements débutera en 2025. Les travaux commenceront donc à l'hiver 2026 au plus tôt. Une communication sera déployée sur les coupes, avec des panneaux et QR code, notamment.

A noter : plusieurs interventions et craintes exprimées sur l'aménagement et la gestion du Bois Saint-Martin (prairies très clairsemées, coupes importantes entraînant une modification du paysage, observation de la présence d'algues vertes dans les fossés...).